



AFM MANAGEMENT

Accompagnement - Formation
Reconversion des sportifs.

Faire de sa passion un métier.

BPJEPS MULTI-ACTIVITES PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS (BPJEPS MAPST)

Diplôme d'État de niveau IV, délivré par la DRDJSC et enregistré sous le n°37191 au RNCP le 01/03/23 jusqu'au 01/03/28.

Le BPJEPS Multi Activités Physiques ou Sportives pour Tous permet de conduire des projets d'animation à destination de différents publics. Il permet de définir et d'adapter un programme pédagogique en fonction du public concerné.

Des activités physiques d'entretien corporel, des activités à caractère ludique mais également des activités en espace naturel, dans la limite du cadre règlementaire peuvent être proposées.

Le titulaire du BPJEPS MAPST exerce au sein de collectivités locales, associations sportives, structures de vacances, comités d'entreprise, bases de loisirs, établissements scolaires...

Les missions du diplômé du BPJEPS MAPST peuvent être variées :

- Conduire des actions d'éveil, de découverte, de forme, de bien-être, d'apprentissages pluridisciplinaires, et d'enseignement des activités sportives,
- Organiser et assurer la sécurité d'un lieu de pratique et des pratiquants,
- Concevoir un projet pédagogique dans le domaine des activités physiques ou sportives pour tous,
- Participer au fonctionnement de la structure proposant des activités physiques ou sportives pour tous.

L'enseignement

La formation BPJEPS Multi Activités Physiques ou Sportives pour Tous vous prépare aux métiers d'éducateur sportif. Centrée sur le sport- santé tout en respectant la sécurité et la pédagogie, elle offre une diversité d'activités au sein d'environnements variés.

Elle est idéale pour apprendre le métier d'éducateur sportif polyvalent et pour tout âge.

Les activités visées s'appuient sur une connaissance approfondie d'un grand nombre d'activités physiques et sportives appartenant aux familles d'activités ludiques, d'activités physiques en espace naturel et en activités physiques d'entretien corporel.

Durée et modalités pédagogiques

Notre formation est d'une durée de 12 mois comprenant 540 heures en centre et 360 heures en entreprise. Elle est obligatoirement réalisée sur un rythme alterné sur une durée de 12 mois.

Objectifs visés

Valider les 3 blocs du BPJEPS MAPST.

Possibilité de préparer un ou plusieurs blocs de compétences.

Public concerné

Ce dispositif de formation s'adresse à toute personne âgée de 18 ans minimum, titulaire du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD) ou journée du citoyen (JDC) et ayant une pratique sportive régulière.

Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec nous afin de valider les conditions spécifiques d'accès à cette formation.

Lieux de formation

Notre programme de formation se déroule au Stade Ernest Wallon à Toulouse.

Modalités d'inscription

- Les dossiers doivent être déposés **au plus tard le 06/09/2025**.
- **Enregistrement administratif** à réception de votre dossier de candidature
- **Entretien de motivation et tests écrits** : sous réserve de validation des TEP
- **Décision d'admission** : vous obtenez une réponse sous 8 jours maximum.
- **Inscription définitive** : votre inscription est enregistrée définitivement une fois que votre dossier est complet (Pièces administratives, financement personnel ou prise en charge par un organisme, structure d'accueil conventionnée)

Nombre de places

Elle accueille au maximum 20 participants en parcours complet.

Prérequis

- Obtenir les TEP,
- Valider les phases de sélection,
- Être âgé de plus de 18 ans (des dérogations sont acceptées dans certains cas),
- Justifier d'un certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (pour les moins de 25 ans),
- Justifier d'un certificat médical d'aptitude de moins de 3 mois avant l'inscription,
- Avoir passé avec succès le PSC1 (Prérequis secourisme),
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crime ou délit (code du sport L219-9).

Modalités de sélection

- Phase 1 : Satisfaire à tous les prérequis et renvoyer un dossier complet
- Phase 2 : Épreuves orales et écrites

Objectifs pédagogiques

- Exercer en autonomie son activité professionnelle d'éducateur sportif en activités physiques ou sportives pour tous,
- Organiser les activités physiques ou sportives pour tous en prenant en compte les caractéristiques de son public et de sa structure,
- Respecter la réglementation,
- Assurer la sécurité des tiers et du public dont il a la responsabilité.

Moyens pédagogiques et équipements techniques

- Pratiques sportives (développement des techniques) et mises en situation pédagogique fréquentes et régulières,
- Utilisation des supports multimédias (traitement de texte, logiciels de présentation, traitement des photos et vidéos, recherches sur Internet),
- Simulations d'entretiens et de réunions,
- Alternance entre cours magistraux et travaux dirigés,
- Mise en place d'évaluations formatives régulières sur les différents contenus, théoriques et pratiques,
- Formateurs permanents et référents sur la formation, et formateurs occasionnels sur des contenus spécifiques.

BC1 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure.

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences
A.1.1. Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation	C.1.1.1. Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation
	C.1.1.2. Identifier les différents publics cible d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap
A.1.2. Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics	C.1.2.1. Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous
A.1.3. Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation	C.1.1.3. Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus
	C.1.3.2. Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet
	C.1.3.3. Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre
A.1.4. Évaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis	C.1.4.1. Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts
	C.1.4.2. Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

BC 2 - Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences
<p>A.2.1. Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation</p>	<p>C.2.1.1. Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage</p>
	<p>C.2.1.2. Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous</p>
<p>A.2.2. Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation</p>	<p>C.2.2.1. Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation</p>
	<p>C.2.2.2. Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics</p>

BC 3 – Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d’initiation et d’apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l’organisation de travail de la structure.

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences
A.3.1. Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d’initiation et d’apprentissage des activités physiques et sportives	C.3.1.1. Définir les finalités d’un cycle de séances des activités physiques et sportives, en tenant compte du projet et de l’organisation de travail de la structure et des caractéristiques du public, afin d’adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de publics visés.
	C.3.1.2. Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances des activités physiques et sportives, en tenant compte des publics visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap, et des finalités du cycle de séances, en vue de favoriser les apprentissages.
	C.3.1.3. Élargir ses pratiques à de nouvelles activités physiques et sportives, en développant sa connaissance et son expérience de celles-ci, en vue d’alimenter la conception de séances et d’exploiter en sécurité de nouvelles activités.
A.3.2. Préparation de séances de découverte, d’initiation et d’apprentissage des activités physiques et sportives	C.3.2.1. Définir les conditions de réalisation d’une séance des activités physiques et sportives, en tenant compte de l’activité, du public et du lieu de pratique, en vue d’assurer la sécurité des pratiquants et des tiers et le respect de la réglementation en vigueur
	C.3.2.2. Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d’une séance des activités physiques et sportives, en tenant compte de son contenu et de son déroulement, pour s’assurer de leur disponibilité ainsi que du bon fonctionnement du matériel au moment prévu
A.3.3. Conduite de séances de découverte, d’initiation et d’apprentissage des activités physiques et sportives	C.3.3.1. Accueillir les participants à une séance des activités physiques et sportives, en présentant les objectifs de celle-ci et son déroulement, en vue de mettre en place une dynamique favorable à l’implication des participants, notamment ceux en situation de handicap
	C.3.3.2. Présenter les règles à respecter au cours d’une séance des activités physiques et sportives, en mobilisant des techniques spécifiques à l’activité ou aux activités support(s) de la séance, ainsi que les consignes et le matériel de sécurité, afin de répondre aux objectifs fixés et d’assurer la sécurité des participants
	C.3.3.3. Animer une séance des activités physiques et sportives, en s’appuyant sur les situations pédagogiques et les techniques d’animation prévues, et en prenant en compte les réactions et les réalisations des publics accueillis, en vue d’atteindre les objectifs de la séance et de favoriser leur participation et leur implication
A.3.4. Évaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d’initiation et d’apprentissage des activités physiques et sportives	C.3.4.1. Analyser une séance des activités physiques et sportives, en s’appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations
	C.3.4.2. Évaluer un cycle de séances des activités physiques et sportives, en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques

Modalités de suivi du stagiaire

Le suivi du stagiaire, tant pendant les heures de formation en centre qu'en entreprise, est assuré par le coordinateur pédagogique et administratif de la formation.

Modalités d'évaluation et de validation de la formation

Modalités d'évaluation certificative des blocs de compétences

Situation d'évaluation certificative des Blocs de Compétences 1 et 2 (BC1 et BC2)

Cette épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation et inclut deux phases.

Présentation orale (30 minutes maximum)

Le candidat doit présenter :

- **Le projet d'animation** développé dans le cadre du BC1, incluant sa conception, sa mise en œuvre et sa réalisation au sein de la structure d'alternance pédagogique (20 minutes maximum) ;
- **Les actions de valorisation** mises en place dans le cadre du BC2, illustrant deux projets menés auprès de deux publics différents et intégrant les outils de communication utilisés (10 minutes maximum).

Cette présentation est réalisée en une seule séquence.

Entretien (45 minutes maximum)

À l'issue de la présentation, un entretien est mené avec les évaluateurs pour évaluer l'acquisition des compétences des deux blocs. Il se déroule en deux temps :

- **Entretien sur le BC1** (30 minutes maximum), portant sur la conception, la mise en œuvre et la gestion du projet d'animation ;
- **Entretien sur le BC2** (15 minutes maximum), visant à approfondir les actions de valorisation et leur impact auprès des différents publics.

Épreuve certificative 1 du BC3

Cette épreuve se déroule au sein de la structure d'alternance.

Transmission des documents

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat doit transmettre à l'organisme de formation la conception d'un cycle de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chacun des trois domaines d'activités physiques ou sportives suivants :

- Activités physiques d'entretien corporel (APEC)
- Activités physiques et jeux sportifs (APJS)
- Activités physiques en espace naturel (APEN)

Chaque cycle doit comprendre au moins six séances consécutives et s'aligner avec le projet de la structure d'alternance pédagogique. Un des cycles au minimum doit inclure deux activités issues du même domaine.

Animation d'une séance

Le candidat identifie une séance parmi les cycles prévus, qu'il anime pour un public de six pratiquants minimum, sur une durée de 45 à 90 minutes. Cette séance ne peut pas être réalisée avec des stagiaires en formation conduisant à une certification professionnelle dans le domaine des activités physiques ou sportives.

L'évaluation est menée in situ par deux évaluateurs présents sur place.

Entretien (1 heure maximum)

L'entretien comprend :

- Une présentation orale du candidat (10 minutes maximum) avec un bilan de la séance et une analyse argumentée de ses choix pédagogiques, techniques et sécuritaires.
- Un échange avec les évaluateurs (30 minutes maximum) sur la conception, la préparation, l'animation et l'évaluation des séances.
- Un échange additionnel (30 minutes maximum) sur la conception et l'encadrement d'un cycle complet de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chaque domaine d'activité.

Épreuve certificative 2 du BC3

Cette épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation et inclut deux phases.

Transmission des informations

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat doit informer l'organisme de formation du choix des activités et du public concerné.

Entretien avec les évaluateurs (30 minutes maximum)

L'entretien comprend :

- Une présentation orale du candidat (10 minutes maximum) sur les conditions de réalisation des séances de découverte ou d'initiation en sécurité pour au moins deux nouvelles activités appartenant à deux domaines différents.
- Une argumentation sur la compréhension des activités choisies, les risques inhérents, ainsi que les limites de son intervention en fonction des informations recueillies et des réglementations en vigueur.

Dates

La formation se déroule du 22/09/2025 au 14/09/2026. La formation se déroule en présentiel et en E-learning.

Qualification des intervenants

Notre équipe pédagogique mixte est constituée :

- De professionnels expérimentés ayant une expérience de l'environnement sportif
- D'intervenants ayant un diplôme requis pour les matières enseignées ou les diplômes nécessaires à l'enseignement de leur module.

Tarifs :

Inscriptions : 60€

Cout du BPJEPS à la charge de l'étudiant en contrat d'apprentissage : 0€

Cout du BPJEPS à la charge de l'étudiant en financement individuel : 5400€

Veuillez nous contacter pour plus de précisions.

Débouchés et passerelles :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37191/>

Date limite de dépôt du dossier d'inscriptions : **06/09/2025**

Conditions générales de vente : Disponibles sur demande.

Taux de réussite pour la session 2022/2023 : 94%

Programme 2025

Association A.F.M. Management-Siret : 809 860 851 00025-NAF :9499Z

78 Chemin des Sept Deniers, 31200 Toulouse

Tél. :06.28.59.69.45-Email : contact@afm-management.fr